



ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

Publié le 8 mars 2024

Le Maire de la ville d'Auby,

Considérant **que « les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas l'utilisation des stades de football municipaux »**

ARRETE

Article 1 : Le terrain de football au complexe Joliot Curie (stade Fromentin) sera interdit du jeudi 07 mars 2024 au mardi 12 mars 2024 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le responsable des Espaces Verts, Monsieur le responsable du Service Municipal des Sports, Monsieur le Responsable du Service Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à :

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubysgeoise
Monsieur le Président de l'AAFA
Monsieur le Président des Anciens des Asturies
Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raismes Fax n° 03 27 25 57 14
Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Fait à Auby, le 07 mars 2024



Le Maire,

Christophe CHARLES.